

Les municipalités et les espèces péril

Aperçu du projet

Description du projet :

Les espèces en péril sont des animaux, des plantes et d'autres organismes qui sont considérés comme étant sérieusement en risque de disparaître. Ce sont surtout les activités humaines qui menacent ces espèces et leurs habitats. En Nouvelle Écosse, il y a plus de dix mille espèces sauvages. Présentement, nous savons que 5 de ces espèces ont disparu et que 47 sont sérieusement en péril. Pour s'assurer du futur de la faune, incluant les espèces en péril, nous avons besoin de la participation et de la coopération de tous les paliers du gouvernement, des industries, des groupes communautaires et des individus.

Au mois d'août 2003, la *Wildlife Division* du *Nova Scotia Department of Natural Resources* a initié un projet pour travailler directement avec les municipalités afin de protéger les espèces en péril et pour faciliter leur rétablissement. À date, on a très peu examiné le rôle important que les municipalités pourraient jouer afin de soutenir les efforts de conservation et de rétablissement des espèces en péril. Ce projet aidera à conscientiser le public au sort des espèces en péril, à promouvoir les efforts d'intendance au sein des municipalités et des communautés et à explorer les outils municipaux qui peuvent assister à la conservation et au rétablissement d'espèces en péril.

Pourquoi une municipalité s'intéresserait-elle aux espèces en péril? :

- ▶ **Une législation pour protéger les espèces en péril a été mise en place et les municipalités doivent s'efforcer de comprendre comment cette législation s'applique aux terres privées et municipales :**
 - ◆ En Nouvelle-Écosse la Loi sur la protection des espèces en péril protège toutes les espèces en péril sur les terres de la couronne (appartenant au gouvernement) de même que sur les toutes terres privées
 - ◆ La Loi fédérale sur les espèces en péril (LEP) protège toutes les espèces en péril sur les terres fédérales de même que toutes les espèces d'oiseaux marins et migrateurs
 - ◆ Ces deux lois favorisent la protection des espèces en péril en préconisant l'intendance, l'éducation et le partenariat
- ▶ **Il existe des fonds pour les initiatives qui soutiennent la conservation et le rétablissement des espèces en péril. Ces fonds sont disponibles pour les municipalités :**
 - ◆ Le Programme du gouvernement canadien d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril préconise les initiatives d'intendance
 - ◆ La Fédération canadienne des municipalités supporte les collectivités viables et saines et l'amélioration de la qualité de vie en procurant des fonds pour les initiatives vertes
- ▶ **Les espèces en péril peuvent servir d'indicateurs de la santé de notre environnement naturel et les municipalités ont intérêt à promouvoir des initiatives qui supportent les espèces en péril**
 - ◆ De nos jours, on comprend l'importance d'un environnement naturel sain et le lien direct qui existe entre un tel environnement, une collectivité viable et saine et une haute qualité de vie
 - ◆ La participation à des initiatives qui améliorent l'environnement naturel, incluant les projets favorisant les espèces en péril, contribue à attirer les visiteurs et à encourager les résidents à demeurer dans une communauté
- ▶ **Le gouvernement municipal est celui qui est le plus près des gens. Il peut par conséquent jouer un rôle important dans la conservation et le rétablissement des espèces en péril**
 - Les municipalités peuvent promouvoir une bonne communication et encourager la conscientisation et l'intendance en ce qui a trait aux espèces en péril
- ▶ **Les municipalités possèdent des outils qui peuvent être utilisés pour maintenir et conserver les espèces en péril.**
 - ◆ La planification de l'utilisation des terres, le zonage, les règlements municipaux, les politiques et les parcs et endroits protégés sont tous des « outils » qui peuvent potentiellement contribuer à la conservation et au rétablissement des espèces en péril



Le maintien et la conservation des espèces sauvages en Nouvelle-Écosse
Mettons l'accent sur les espèces en péril



CONTACTEZ NOUS :

**Samara Eaton et
Sherman Boates**
Wildlife Division, NS
Department of Natural
Resources
Kentville, N.É. B4N 4E5
Téléphone : (902) 431-8089


NOVA SCOTIA
Natural Resources


Canada

Le Programme d'intendance de l'habitat du
gouvernement du Canada

Le déroulement du projet :

Nous allons entrer en contact avec toutes les municipalités en Nouvelle-Écosse et organiser avec celles-ci des rencontres pour présenter des renseignements sur les espèces en péril et pour discuter du rôle que les municipalités pourraient jouer dans la conservation et le rétablissement. Si nous ne vous avons pas encore contacté et que vous aimeriez discuter plus en détail de cette initiative ou que vous aimeriez organiser une rencontre, s'il vous plaît, n'hésitez pas à nous contacter.